

avant de poser ce jour le 17/10/19
le conseil ci-joint avec nos observations

Clos le 17/10/2019 à 12h

DANIEL SIAU
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



Objet : PLUI

Monsieur le Président de la commission d'enquête

Communauté de Communes

43 route de Strasbourg

67270 Hochfelden

Schwindratzheim le 17.10.19

Monsieur,

Nous avons acheté un terrain de 26 ares le 21 décembre 1995. Le terrain était situé en zone Uab de Plan d'Occupation des Sols de Schwindratzheim. Avec le nouveau PLUI le terrain est placé en zone UB. Or nous ne pourrions pas profiter de cette surface pour y construire une maison (pour l'un de nos enfants) sachant qu'il faut rester au maximum à 50 mètres de la route. Nous souhaitons que cette règle de construction en zone UB soit revue car elle empêche les constructions sur la totalité du terrain. Nous souhaiterions vivement qu'à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal notre terrain situé à l'arrière puisse être utilisé à la construction d'une maison.

Nous vous en remercions par avance

Cordialement